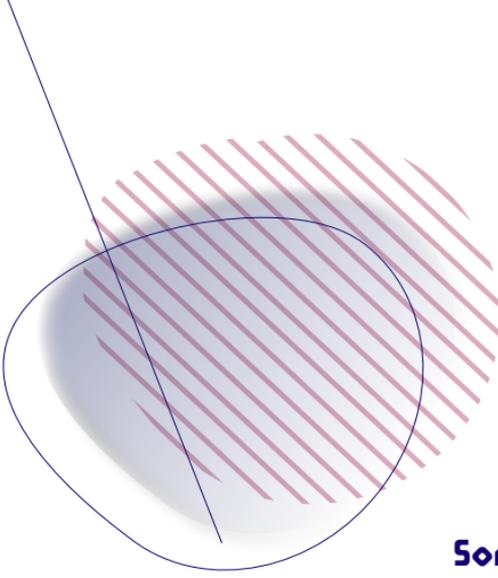


guide

ÉCOLES
MUNICIPALES
ARTISTIQUES

EM
A



Sommaire

- 3. PRÉSENTATION
- 6. MUSIQUE
- 18. DANSE
- 28. ARTS PLASTIQUES
- 32. CLASSE PRÉPA
- 36. ÉVEIL ARTISTIQUE
- 40. INFOS PRATIQUES



ÉCOLES MUNICIPALES ARTISTIQUES

Les écoles municipales artistiques (les EMA), ce sont trois écoles réunies dans un même lieu pour mieux s'unir quand l'envie s'en fait sentir : un conservatoire de musique, une académie de danse, une école d'arts plastiques.

Des disciplines artistiques, qui mettent les sens en éveil pour mieux ressentir le monde en soi et autour de soi, pour sentir son cœur battre au regard, à l'écoute, aux gestes d'une discipline artistique mise en pratique. Des activités artistiques multiples pour affiner de manière toujours plus pointue sa sensibilité, ses connaissances dans l'exigence de techniques artistiques enseignées par des enseignant.e.s eux-mêmes artistes. Un savoir-faire pour explorer et réussir à exprimer à travers le prisme de ses propres couleurs sa personnalité et découvrir celles des grands artistes qui jalonnent de leur créativité l'histoire des arts et la création d'aujourd'hui. S'enrichir de toute une palette de couleurs, de formes, de gestes, de sons, de mouvements pour composer ensemble un tableau, un ballet, un orchestre, une performance et susciter l'engouement, l'émerveillement, l'étonnement, l'envie de rentrer, à son tour, dans la danse visuelle, sonore, gestuelle, de spectacles, d'expositions, de rencontres proposées par les écoles ici... ou là, hors les murs pour aller plus encore à la rencontre de tous les publics.



Le bâtiment

Dirigeant d'une entreprise de pâtes alimentaires à Vitry, Camille Groult décide d'installer à proximité de sa manufacture un bâtiment destiné à accueillir des jeunes filles orphelines, pour certaines ouvrières à l'usine.

En 1874, il fait construire cet édifice qui sera plus tard occupé par la société Gestetner avant de devenir en 2005 le site des Ecoles municipales artistiques. C'est l'architecte Louis Soria, déjà auteur de la réhabilitation de la Bibliothèque Nelson-Mandela, qui a eu en charge la rénovation et l'extension du bâtiment.

Les écoles de musique, de danse et d'arts plastiques étaient jusque-là partagées sur plusieurs sites de la ville.

4500m², une trentaine de salles dédiées à l'enseignement artistique, le site des Écoles municipales artistiques rend finalement un bel hommage à son instigateur Camille Groult, l'un des plus grands collectionneurs d'art en France au XIX^e siècle.

Plateau des EMA

Au centre du bâtiment et au cœur du projet transdisciplinaire des trois écoles, les EMA disposent d'une salle de 165 places nommée le Plateau.

Les concerts, les spectacles, les conférences, les temps forts de la saison et autres manifestations publiques des élèves s'y déroulent dans des conditions de présentation optimales.



MUSIQUE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL (C.R.C)

Direction : Javier González Novales

rayonnement communal, il propose aujourd'hui une trentaine de disciplines comprenant la formation musicale, les pratiques instrumentales et vocales, les pratiques d'ensemble et de nombreux ateliers, enseignements dispensés par une équipe pédagogique et d'encadrement d'une cinquantaine de professeurs.

Le Conservatoire municipal de musique de Vitry a été fondé en 1961 et n'a cessé depuis plus de cinquante ans de se développer. Classé en 2008 par le Ministère de la Culture devenant ainsi Conservatoire à

La musique, un langage qui s'échange

Qu'apprend-on au Conservatoire ?

Bien sûr à chanter, à jouer d'un instrument, mais aussi à écouter, à découvrir des répertoires, à faire de la musique d'ensemble. De la classe d'éveil pluridisciplinaire aux ateliers de création musicale, des classes instrumentales aux classes d'orchestre, des classes de formation musicale à l'atelier de musique électroacoustique, aux classes de jazz, aux différentes chorales, aux ateliers vocaux ou à la classe des percussions africaines, chacun.e peut tracer son chemin.

Le Conservatoire municipal de Vitry a su prouver que la musique, au-delà de l'apprentissage individuel, est aussi un langage qui s'échange, qui croise et appelle d'autres arts, d'autres pratiques. Il a pu devenir ainsi, pour des centaines d'élèves au cours de toutes ces années, un lieu d'apprentissage, de rencontre, d'épanouissement et de créativité.





Organisation des études musicales

Le Conservatoire accueille les élèves à partir de 6 ans, mais aussi les adultes sans limitation d'âge. Ces cours peuvent être précédés du parcours Pépinière (un cours d'éveil pluridisciplinaire pour les enfants à partir de 4 ans).

Les enseignements au Conservatoire se répartissent entre classes suivant un cursus (selon un schéma indiqué par le Ministère de la Culture) et des activités hors cursus.

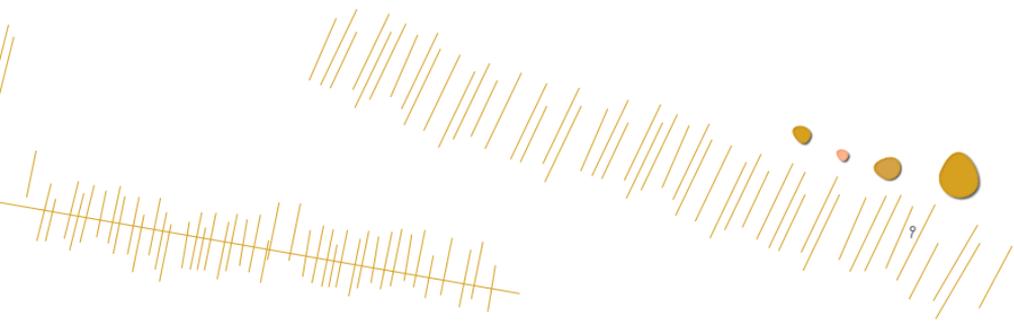
- Le **cursus** propose une progression en trois cycles de quatre ans chacun, allant des débutant.e.s aux amateur.trice.s confirmé.e.s.
- Le **hors cursus** regroupe des activités permanentes ou épisodiques ouvertes à tous.
- Un **cycle supplémentaire, personnalisé**, est proposé aux élèves, amateur.trice.s de haut niveau, ou ceux désirant se préparer aux études préprofessionnelles. Il est souvent lié à la pratique d'ensemble, la musique de chambre, la pratique d'orchestre, le répertoire contemporain, la composition, etc.

Formation musicale (cours collectifs)

Lieu d'apprentissage de l'écoute, d'expérimentation sonore, le département de culture et formation musicale tisse, par l'étendue de son enseignement, des liens pédagogiques avec toutes les disciplines instrumentales ou vocales du Conservatoire.

Pendant la 1^e année de formation musicale, un parcours dit **découverte instrumentale**, est proposé aux élèves, permettant d'appréhender la diversité de timbres et techniques instrumentales. Ce parcours favorise et affine le choix d'instrument pour l'année suivante.

Les élèves plus avancés peuvent poursuivre leurs études de formation musicale dans les classes **d'analyse, d'harmonie et d'initiation à la composition**.



Classes instrumentales **(cours individuels et collectifs)**

Organisé en trois cycles, l'apprentissage instrumental est lié à la pratique d'ensemble qui permet aux élèves de développer leur écoute, de se rencontrer et aux classes de communiquer entre elles.

Souvent liées à une thématique, des **rencontres annuelles par département** ou par famille d'instrument, favorisent la recherche de répertoire et motivent des concerts fédérateurs.

Les **pratiques collectives** sont prévues dès la 2ème année, en plus du cours individuel, en fonction de l'instrument. Au cœur de notre projet d'établissement, elles nous rappellent et nous prouvent que la musique est aussi une manière d'écouter l'autre. Des chorales d'enfants à la chorale d'adultes, de l'orchestre d'initiation à l'orchestre symphonique..., un véritable cheminement dont chacun.e trouvera résonance à chaque étape de son apprentissage musical.

Ensembles réguliers au Conservatoire : Ensembles de guitares, Ensemble à vents, Ensembles de flûtes traversières, Ensemble d'accordéons, Ensembles vocaux, Ensemble de musique ancienne, Chœurs, Orchestres à cordes, Orchestre symphonique, un Tentet de Jazz, Ensemble de professeurs.

Un **parcours spécifique aux ensembles** est possible à partir du 3ème cycle. Un cours individuel est lié à ce dispositif, afin de préparer les séances de répétition.

Une **classe de musique de chambre** vient enrichir la proposition du conservatoire et nourrit sa programmation.

Ouvert aux amateur.trice.s de haut niveau, l'**Orchestre symphonique du Conservatoire** vient répondre à la nécessité de vivre la musique au travers de programmes exigeants. Véritable lieu de partage, professionnel.le.s et amateur.trice.s y sont complices dans leur recherche musicale.

Le **département Jazz VITRY/IVRY**. En partenariat avec le Conservatoire d'Ivry-sur-Seine, le département Jazz, dont les disciplines enseignées sont réparties de façon équilibrée entre les deux conservatoires, ouvre de nouvelles perspectives de parcours pour nos élèves. C'est ainsi que sont inclus dans notre école, un tentet, une classe de piano/jazz, et des ateliers d'improvisation.

Une **classe de percussions africaines** permet de s'initier à différents instruments souvent liés à la danse.

Chanter au conservatoire

On peut chanter de bien des façons et à tout âge au Conservatoire :

La **pratique chorale**, partie intégrante de la formation musicale, est proposée aux débutant.e.s. Ils peuvent, selon leur désir, poursuivre cette pratique au travers des chorales organisées par tranche d'âge.

Un atelier spécifique s'adresse aux adolescent.e.s et aux adultes voulant s'initier à certains aspects de la **technique vocale**.

La **chorale d'adultes** propose une riche programmation dans notre Conservatoire, mais aussi dans la ville et à l'extérieur.

La **classe de chant lyrique** est ouverte aux élèves, sur audition, à partir de 16 ans.

Un **ensemble vocal lié à la classe de chant lyrique** permet de développer, en petite formation, un répertoire allant de la Renaissance à nos jours.



Lieu de création, espace de créativité

L'établissement a également vocation à marquer un ancrage dans la création contemporaine. La classe de composition électroacoustique, la présence, parmi les professeur.e.s, de plusieurs compositeur.trice.s, les commandes ou actions spécifiques par département, l'atelier de musique mixte ou la classe de piano contemporain, indiquent cette direction.

Les **Pépinières et les CHAM** (cours à horaires aménagés musique) sont également des lieux d'exploration et d'inventivité au travers de leurs ateliers d'écoute et expérimentation tenus par des compositeur.trice.s ou à l'occasion de spectacles présentés à l'auditorium sous forme de portes ouvertes.

Les **classes pluridisciplinaires**, dites Pépinières, s'adressent aux enfants à partir de 4 ans et proposent un parcours de trois ans, encadré à la fois par des plasticien.ne.s, danseur.seuse.s et musicien.ne.s.

Le **dispositif CHAM**. Les cours à horaires aménagés s'adressent aux élèves, de la 6ème à la 3ème, qui désirent s'investir davantage dans leur pratique artistique. Fruit de la collaboration entre le collègue Adolphe Chérioux et le Conservatoire de musique, ce dispositif propose un enseignement spécifique renforcé, favorisant les pratiques musicales collectives, la réalisation de projets transversaux, la diversité des approches artistiques et une large ouverture sur le monde de la culture.

Une **classe de composition électroacoustique** permet de découvrir les techniques de prises de son et de s'initier, via l'informatique, à la création, la transformation et au montage.

Des **ateliers de création musicale** proposent, selon des thèmes définis chaque année, d'imaginer de petites unités de concert-spectacle ou de théâtre musical (souvent en collaboration avec l'Académie de danse et l'École d'arts plastiques). Ces réalisations sont présentées au public.

Un **atelier lyrique** a pour mission de développer les aptitudes scéniques et vocales des classes de chant, d'amplifier une connaissance du répertoire, de ses textes, autour d'ateliers pratiques, dans la perspective de la réalisation d'un ouvrage lyrique (en moyenne tous les deux ans).

L'**atelier de piano contemporain**, permet à la fois d'aborder le répertoire des XXe et XXIe siècles, mais aussi d'accueillir un travail de création avec de jeunes compositeur.rice.s. Lieu de recherche et de réflexion, cet atelier propose également une mise en regard entre les arts et des concerts thématiques éclairant ce répertoire.

Résidences. Le Conservatoire tisse des liens privilégiés avec des ensembles tels qu'InSoliTus, Almaviva ou L'itinéraire. Ces collaborations régulières motivent de nombreux projets liés à la création. Des commandes à des compositeurs, des créations collaboratives, des concerts partagés entre nos élèves et les musiciens des ensembles, font l'objet d'une programmation ouverte sur la ville (MACVAL, Théâtre Jean Vilar, Bibliothèque...).



Manifestations

Présentés à l'auditorium du Conservatoire, une **soixantaine de concerts par an**, souvent liés à un thème ou à une recherche de répertoire, reflètent l'expression artistique de l'évolution de nos élèves.

Différentes animations sous forme d'interventions de musicien.ne.s dans les classes, de concerts-présentation, de conférences, de visites ou de sorties concerts, relient l'activité du Conservatoire avec la vie culturelle de la Ville - citons le lien étroit avec la programmation musicale du théâtre Jean-Vilar - et avec diverses associations musicales de Vitry. Le conservatoire collabore aussi régulièrement avec le Festival d'automne, l'Orchestre National d'Île de France, l'Orchestre de l'Opéra de Massy... Des échanges réguliers avec d'autres conservatoires permettent des projets tels que la création (Ivry-Vitry) du Festival À travers flûtes.

L'engagement du conservatoire dans la musique de notre temps a donné lieu, en 2011 à la création du **Festival Claude Helffer**, puis à la proposition d'un festival de Jazz, **Festivity Jazz**.





ÉVEIL ARTISTIQUE (PEP) à partir de 4 ans	CURSUS 1h / SEMAINE			
	PEP1	DANSE	MUSIQUE	ARTS PLASTIQUES
	PEP2	DANSE	MUSIQUE	ARTS PLASTIQUES
	PEP3	DANSE	MUSIQUE	ARTS PLASTIQUES

CYCLE INITIATION Initiation musicale Enfant de 6 à 7 ans		CURSUS 2h / SEMAINE		OPTION 1 / 2h / SEMAINE (sur 4 mois)
Cycle sur 1 an	FORMATION MUSICALE	CHORALE	DÉCOUVERTE INSTRUMENTS	

CYCLE I Formation musicale à partir de 8 ans		CURSUS 1 A 2h / SEMAINE		OPTION 1 / 2h / SEMAINE (sur 4 mois)
Cycle sur 4 ans NB : en 1ère année distinction entre les débutants (DEB) et les élèves venant du cycle Initiation (VIN)	1	FORMATION MUSICALE (VIN)	CHORALE (DEB)	DÉCOUVERTE INSTRUMENTS (DEB)
	2	FORMATION MUSICALE		
	3	FORMATION MUSICALE		
	Fin cycle 1	FORMATION MUSICALE + Examen		

CYCLE II Formation musicale		CURSUS 1h30 A 2h / SEMAINE	
Cycle sur 4 ans Intégration au Cycle II après niveau requis	1	FORMATION MUSICALE	
	2	FORMATION MUSICALE	
	3	FORMATION MUSICALE	
	Fin cycle 2	FORMATION MUSICALE + Examen	

CYCLE III Formation musicale		CURSUS 2h / SEMAINE	
Intégration au Cycle III après niveau requis	1	FORMATION MUSICALE	
	Fin cycle 3	FORMATION MUSICALE + Examen	

HORS CURSUS		A PARTIR DE 1/2h / SEMAINE		
Tous niveaux (TN) Niveau Requis (NR)	TN	CHORALE	ATELIER VOCAL	PERC. AFRICAINES
		ELECTROACOUSTIQUE		
	NR	CHANT LYRIQUE	JAZZ (Band / Tentet / Théorie)	PIANO CONTEMPORAIN
		ORCHESTRES ET ENSEMBLES	ELECTRO-ACOUSTIQUE	PERC. AFRICAINES
		INITIATION À LA COMPOSITION		

TABLEAU DU CURSUS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

CYCLE I Instrumental		CURSUS 1/2h A 1h30 / SEMAINE			OPTION 1h/ SEMAINE	
Cycle de 4 ans (moyenne) NB : une année d'initiation peut être accordée en fonction de l'âge de l'élève	1	INSTRUMENT	ORCHESTRE		CHORALE	
	2	INSTRUMENT	ORCHESTRE			
	3	INSTRUMENT	ORCHESTRE			
	4	INSTRUMENT + Examen	ORCHESTRE			
CYCLE II Instrumental		CURSUS 3/4h A 2h / SEMAINE				OPTION
Cycle de 4 ans (moyenne) en fonction de la progression de l'élève	1	INSTRUMENT	ORCHESTRE			
	2	INSTRUMENT	ORCHESTRE	ANALYSE, HARMONIE		
	3	INSTRUMENT	ORCHESTRE			
	4	INSTRUMENT + Examen	ORCHESTRE			
CYCLE III Instrumental		CURSUS 2h/ SEMAINE				UV
Intégration au Cycle III après niveau requis	1	INSTRUMENT	ORCHESTRE	Harmonie, Analyse, Musique de chambre, Pratique d'en- semble, Concert présenté...		
	2	INSTRUMENT	ORCHESTRE			
	3	INSTRUMENT	ORCHESTRE			
	4	INSTRUMENT	ORCHESTRE			

CYCLE ADULTE (proposé pour une durée maximale de 6 ans)

DANSE

ACADÉMIE MUNICIPALE DE DANSE

Direction : Chrystine Van Maerrem

L'Académie de danse de Vitry (AMDV) au sein des EMA affirme sa volonté d'ouvrir à un large public la richesse et la diversité de ses pratiques. Tout en renforçant ses missions d'enseignement de la danse, l'AMDV s'inscrit résolument dans une dynamique de projets croisés en collaboration étroite avec le Conservatoire de musique et l'école d'arts plastiques. Des échanges avec d'autres structures se créent et de nouveaux partenariats se multiplient...dans la volonté de faire rayonner la danse au-delà et avec de nouveaux publics.

Enseigner la danse à qui ?

L'expérience du mouvement dansé peut être vécue par chacun, quelque soit son niveau, son âge, sans aucune discrimination d'ordre morphologique. La pratique de la danse doit rester accessible à toutes et tous sans distinction, dans le respect des corps et de leurs différences. Deux axes indissociables sont proposés au public. L'un favorisant l'apprentissage sur la durée (pour enfants, adolescent.e.s et adultes), en respectant un cursus adapté à l'âge et au niveau de l'élève avec l'exigence d'un travail de qualité. L'autre, ouvert sur la création avec la découverte des œuvres, la stimulation de l'imaginaire et de la créativité, la formation au regard et à l'analyse. Ces deux axes, cherchent, par leur complémentarité, à donner sens à l'apprentissage de la danse, afin que la maîtrise de la technique soit une fonction au service de l'art chorégraphique.



Académie municipale de la danse : une pédagogie de la danse

L'Académie de danse a pour vocation de former essentiellement des amateur.rice.s. Elle s'oriente, dès sa création en 1964 par Michel Caserta, vers une pluralité des enseignements des techniques et des styles sous diverses formes. Dans l'élaboration de sa pédagogie, elle a mis immédiatement l'accent sur l'accueil des jeunes élèves en créant des classes d'éveil et d'initiation. Ce travail s'organise autour d'expériences sensorielles qui vont stimuler l'enfant dans une approche sensible au corps, à l'espace, aux sons ainsi qu'aux différentes matières qui l'environnent sans référence aux modèles techniques. L'Académie de danse est une école ouverte sur l'innovation et l'enrichissement des pratiques. Elle cherche à préserver la dimension artistique dans son enseignement, en tenant compte de l'évolution des langages et de l'actualité culturelle.

Activités pédagogiques et artistiques

L'AMDV a pour mission l'éducation artistique et culturelle des élèves. Des activités sont ainsi proposées en complément de l'enseignement par une sensibilisation artistique et une culture générale de la danse. L'AMDV est une école ouverte qui propose l'accueil d'artistes et de compagnies sous différentes formes, afin de permettre aux élèves d'enrichir leurs pratiques et au public de mieux apprécier le spectacle vivant. On peut y découvrir différentes formes d'évènements tout au long de l'année : rencontres, démonstrations, conférences, films, sorties, spectacles, présentations de travaux, portes ouvertes, ateliers/spectacles, ateliers de recherche et de création chorégraphique, bals folk, rencontres d'artistes qui permettent de nourrir et d'enrichir des événements incontournables de l'AMDV (La Semaine de la danse et Entrez dans la danse).

Organisation des cours

L'école de danse est ouverte à toutes et tous dès l'âge de 6 ans. Elle s'organise en deux parcours (6-15 ans et + 15 ans), elle propose des pratiques spécifiques et des stages enfants, adolescent.es.s et adultes.

De 4 à 6 ans, un cycle d'éveil (Pépinière) est mis en place avec le Conservatoire de musique et l'École d'arts plastiques.

1. Le parcours enfants-adolescents

Il se décline en trois cycles sur un principe d'évaluation en fin de 1^{er} et 2^{ème} cycle pour mieux cerner le niveau de connaissances et permettre d'organiser les classes de manière homogène en fonction des âges et des acquis.

Cycle d'accueil (Initiation 1 et 2) / 6 à 7 ans

Il se déroule sur deux années:

- 1 cours/ semaine en initiation 1, l'élève prend contact avec les fondamentaux communs à toutes les formes de danse.
 - > Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
 - > Prise de conscience de l'écoute des sensations
 - > Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse
- 2 cours/ semaine en initiation 2, l'élève poursuit et consolide cette phase d'apprentissage avec un apport spécifique de la danse flamenco.

1^{er} Cycle (1C1, 1C2, 1C3, 1C4, 1Cj) / 8 à 11 ans

L'élève choisit 2 cours minimum par semaine. Il y découvre les spécificités des techniques de danse contemporaine, classique, jazz, africaine, flamenco.

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des œuvres chorégraphiques

Il participe aux différents projets pédagogiques et artistiques de l'Académie de danse. En complément peuvent être pratiquées les percussions africaines.

2^{ème} Cycle (2C1, 2C2, 2C3, 2C4) / 12 à 15 ans

Deux formules adaptées sont possibles avec :

- L'intégration des élèves qui ont suivi le cursus du premier cycle : 2 cours techniques minimum par semaine.



- L'intégration des élèves débutant.e.s : 2 cours techniques minimum par semaine en Hip Hop et en Street Jazz + 1 option (atelier chorégraphique en danse contemporaine).

Ce cycle propose un approfondissement des techniques contemporaines, classiques, jazz et le développement des techniques africaines et flamenco. Les élèves peuvent accéder aux techniques hip hop, street jazz et aux ateliers de création chorégraphique.

Les percussions africaines peuvent être pratiquées en complément ou indépendamment du cursus.

Les élèves peuvent accéder aux ateliers de répertoire chorégraphique.

- Prise de conscience de la danse comme langage artistique.
- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques.
- Initiation à l'endurance.
- Capacité à s'auto-évaluer.

3^{ème} Cycle /15 ans et plus

Ce cycle propose un approfondissement des techniques contemporaines et classiques dans l'objectif de développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champs de la pratique amateur.





2. Le parcours adolescents-adultes

Le parcours démarre à partir de 15 ans.

Les mêmes pratiques que pour le parcours enfant sont offertes aux adolescent.e.s et adultes à travers des propositions diversifiées (dances classique, contemporaine, jazz, street-jazz, hip-hop, africaine, flamenco, orientale, contact-impro, ateliers du midi, atelier seniors, atelier chorégraphique contemporain), dans le respect des niveaux de chacun.e : débutant, intermédiaire, avancé et tous niveaux. Les adultes peuvent choisir 3 cours par semaine dans les disciplines proposées. Au delà, il est possible d'opter pour un ou plusieurs cours supplémentaires qui seront accordés dans la limite des places disponibles.

3. Les pratiques spécifiques

- Atelier Arts en scènes/ Collectif TryËma

Le collectif TryËma est composé de jeunes danseur.seuse.s amateur.trice.s du territoire, agés de + de 15 ans, engagés dans la création chorégraphique et les actions solidaires pour développer un projet artistique individuel ou collectif qu'ils ou elles soient débutant.e.s, confirmé.e.s, autodidactes. Ils sont encadrés par les Écoles Municipales Artistiques dans le cadre du dispositif «Arts en Scènes» qui permet la rencontre avec des artistes et des professionnels dont l'engagement contribue à l'émergence d'actes culturels, artistiques, sociaux et solidaires.

- Atelier du midi

Cet atelier fonctionne à l'heure du repas. Il propose une approche du mouvement par la détente et l'écoute de soi, une mise en disponibilité du corps au service d'un travail d'exploration.

- Atelier seniors

Destiné aux personnes retraitées ou désireuses de découvrir la danse par une approche sensible et dynamique. Découverte par le jeu et la dimension artistique.

- Atelier chorégraphique

Ces ateliers hebdomadaires sont des lieux de rencontre et de partage du processus de création d'un artiste invité (chorégraphe, plasticien.ne, comédien.ne, scénographe...) dont l'aboutissement est la réalisation d'un travail collectif dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public.

4. Les stages

Activités complémentaires proposées aux élèves et ouvertes au public extérieur animées par des artistes invités et des pédagogues de renom. Les stages ont lieu les week-ends ou pendant les congés scolaires. Ouverts à toutes et tous.

- Hip-hop, danse contemporaine, mouvement sensoriel, tango contact...



ÉVEIL ARTISTIQUE (PEP) à partir de 4 ans		CURSUS 1h / SEMAINE		
Cycle sur 2 ou 3 ans	PEP1	DANSE	MUSIQUE	ARTS PLASTIQUES
	PEP2	DANSE	MUSIQUE	ARTS PLASTIQUES
	PEP3	DANSE	MUSIQUE	ARTS PLASTIQUES

CYCLE D'ACCUEIL Initiation (I) 6-8 ans		CURSUS 1h À 2h / SEMAINE	
Cycle sur 2 ans	I1	FONDAMENTAUX	
	I2	FONDAMENTAUX	FLAMENCO

1 ^{ER} CYCLE 8-12 ans		CURSUS 2h À 3h / SEMAINE (2 cours minimum)				
Cycle sur 4 ans	1C1 ^{Deb}	CONTEMPORAIN	+	CLASSIQUE	OU	JAZZ
	1C1	CONTEMPORAIN	OU	CLASSIQUE	OU	JAZZ
	1C2	CONTEMPORAIN	OU	CLASSIQUE	OU	JAZZ
	1C3	CONTEMPORAIN	OU	CLASSIQUE	OU	JAZZ
	1C4	CONTEMPORAIN	OU	CLASSIQUE	OU	JAZZ

2 ^{ÈME} CYCLE 12-15 ans		CURSUS DE 3h À 4h30/SEMAINE (2 cours minimum)			
Cycle sur 4 ans	2C1 ^{Deb}	CLASSIQUE		JAZZ	
	2C1	CONTEMPORAIN	CLASSIQUE	JAZZ	
	2C2	CONTEMPORAIN	CLASSIQUE	JAZZ	
	2C3	CONTEMPORAIN	CLASSIQUE	JAZZ	
	2C4	CONTEMPORAIN	CLASSIQUE	JAZZ	

3 ^{ÈME} CYCLE 15 ans et plus		CURSUS DE 3h À 4h30/SEMAINE (2 cours minimum)	
		CLASSIQUE	CONTEMPORAIN

CYCLE ADO/ADULTES A partir de 16 ans		COURS D'1h30 OU 2h / SEMAINE			
Débutant (DEB)	DEB	CONTEMPORAIN	CLASSIQUE	JAZZ	STREET JAZZ
Intermédiaire (I)	I/A	CONTEMPORAIN	CLASSIQUE	JAZZ	STREET JAZZ
Avancé (A)					
Tous niveaux (TN)	TN	CONTEMPORAIN	CLASSIQUE	JAZZ	STREET JAZZ

TABLEAU DU CURSUS DE L'ACADÉMIE DE DANSE

OU	AFRICAINA	OU	FLAMENCO
OU	AFRICAINA	OU	FLAMENCO
OU	AFRICAINA	OU	FLAMENCO
OU	AFRICAINA	OU	FLAMENCO
OU	AFRICAINA	OU	FLAMENCO

HIP-HOP	STREET-JAZZ	AFRICAINA	FLAMENCO
HIP-HOP	STREET-JAZZ	AFRICAINA	FLAMENCO
HIP-HOP	STREET-JAZZ	AFRICAINA	FLAMENCO
HIP-HOP	STREET-JAZZ	AFRICAINA	FLAMENCO
HIP-HOP	STREET-JAZZ	AFRICAINA	FLAMENCO

HORS CURSUS À PARTIR DE
1h30/SEMAINE (2C1 Deb)

ATELIER CHORÉGRAPHIQUE

JAZZ	HIP-HOP	STREET-JAZZ	AFRICAINA	FLAMENCO
------	---------	-------------	-----------	----------

AFRICAINA	ORIENTALE	HIP-HOP	FLAMENCO		
AFRICAINA	ORIENTALE	HIP-HOP	FLAMENCO		
AFRICAINA	ORIENTALE	HIP-HOP	FLAMENCO	ATELIER SENIOR	FELDENKRAIS

ARTS PLASTIQUES

ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

Direction : Élisabeth Milon

Apprendre et désapprendre, manipuler et mettre en forme, regarder et se poser des questions, prendre plaisir et s'amuser, jouer le jeu et inventer d'autres règles... Les pratiques artistiques s'ouvrent à tous les âges.

Désinhibantes et structurantes, individuelles et collectives, elles permettent aux langages de trouver leurs formes et leurs objets.

Membre de l'ANEAT

ANÉAT
Association Nationale des
Écoles d'Art Territoriales
de pratiques amateurs

Une école ouverte sur le monde contemporain

Ouverte sur le monde de la création contemporaine, l'École d'arts plastiques offre à celles et ceux qui souhaitent découvrir les pratiques artistiques comme à celles et ceux qui désirent les approfondir, une pédagogie originale et structurée. Elle s'adresse à toutes et tous, quel que soit l'âge, sans prérequis de niveau.

C'est par la pratique, au contact des enseignant.e.s-artistes, que la sensibilité se développe et trouve les moyens de s'épanouir. C'est dans l'apprentissage des techniques investies dans un projet, que l'imaginaire s'émancipe. C'est en se confrontant aux oeuvres d'art, par les visites d'expositions (notamment à la Galerie municipale Jean-Collet et au MAC VAL), et les cours d'Histoire de l'art, que le regard et la réflexion s'affinent.

Le plaisir de créer se construit, trouve ses exigences et invente ses désirs.

La pédagogie s'appuie sur des ateliers couvrant une palette vaste des pratiques académiques et contemporaines (dessin d'observation, dessin d'après modèle vivant, peinture, modelage, sculpture, volume/espace, installation, photo, vidéo, multimédia, performance).

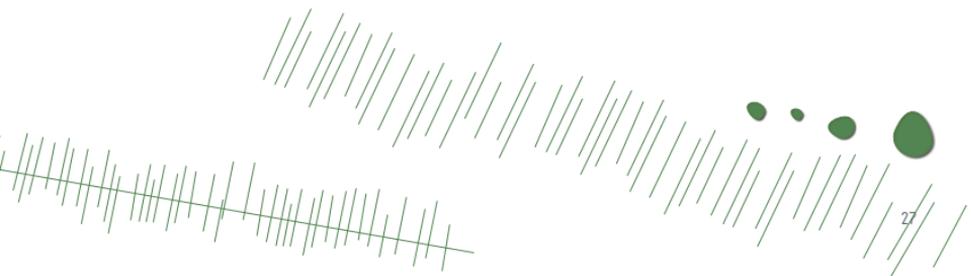
Pour les enfants et les adolescent.e.s, la pédagogie s'organise en Parcours dans lesquels toutes les disciplines sont abordées au sein de cycles de 2 ans. Très régulièrement, les enseignant.e.s, afin de décloisonner les disciplines, mènent des projets en commun. D'autres projets avec le Conservatoire de musique, l'Académie de danse ou des partenaires culturels, ou encore des sessions de travail avec un.e artiste invité.e viennent s'insérer ponctuellement dans le déroulement régulier des cours.

Les adultes ont la possibilité de composer leurs propres parcours en s'inscrivant à deux cours à la fois et en ayant gratuitement accès à un module de dessin d'après modèle vivant.

Si les cours sont collectifs, l'attention est portée au progrès de chacun.e individuellement.

Dans le courant de l'année, les élèves s'essayent à une autre forme de pratique, celle de l'exposition où une sélection de travaux est montrée.

L'École d'arts plastiques programme chaque année ses Portes Ouvertes en proposant à toutes et tous de petits ateliers participatifs pour faire de la pratique artistique un moment d'échange.



Organisation des cours

1. De 6 à 14 ans, les Parcours

Parcours 1/2/3/4

Quatre parcours, chacun organisé par cycle de 2 ans, différenciés et progressifs, sont proposés aux enfants de 6 à 14 ans.

À partir de courts projets et d'exercices, les élèves découvrent la diversité des pratiques plastiques: dessin, peinture, modelage, volume, photo, vidéo, multimédia, etc. Ces ateliers sont conçus comme un éveil du regard et de la sensibilité, et constituent des espaces d'exploration et d'apprentissage des techniques d'expression artistique où l'on travaille en groupe et individuellement. Au fur et à mesure des années, chaque élève trouve les outils et les moyens de son évolution et de sa progression, enrichissant son vocabulaire et ses connaissances.

Ateliers : Dessin, Peinture, Modelage, Volume/Espace/Installation, Photo/Vidéo/Multimédia.

1h30 par semaine (Parcours 1/2)

2h par semaine (Parcours 3/4)

2. À partir de 15 ans, l'atelier des ados

L'adolescence est ce moment d'une incroyable énergie qui cherche à questionner, inventer, repousser les limites, expérimenter. La pédagogie de projet est ici valorisée. L'adolescent.e vient réaliser sa passion, cultiver son hobby ou encore renforcer et compléter la pratique plastique qui a été choisie au collège ou au lycée. 2h par semaine

3. À partir de 18 ans, les ateliers des adultes

Les ateliers libres

Ces ateliers s'adressent à celles et ceux qui souhaitent débiter une pratique artistique ou trouver les moyens d'alimenter et interroger une pratique déjà engagée: chaque élève est amené à acquérir progressivement sa propre autonomie de création. Les ateliers sont des territoires d'échanges et de questionnements ouverts sur la création contemporaine.

Ateliers : Dessin, Peinture, Volume.

La durée d'un atelier est en moyenne de 3h.

Cours d'histoire de l'art

Ces cours d'Histoire de l'Art sont proposés conjointement par l'École d'arts plastiques, la Galerie municipale Jean-Collet et le MAC VAL. Ils s'organisent en deux sessions mettant en perspective l'histoire et le contemporain. Les séances se déroulant aux EMA adoptent la formule traditionnelle de cours avec projections, celles à la Galerie municipale et au MAC VAL nous conduisent face aux œuvres et à la rencontre d'artistes. Chaque session intègre une projection de films sur l'art (programmation proposée par Tous les Docs) à l'occasion de laquelle une rencontre est organisée. À chaque fin de session, une visite d'atelier d'artiste ou d'expositions en galeries est organisée.

Une école est un lieu de l'expérience où les savoirs et les connaissances sont continuellement réinvestis. Une école est comparable à un organisme vivant, une sorte de biotope favorisant la diversité d'expression, toujours en mouvement.



ÉVEIL ARTISTIQUE (PEP) à partir de 4 ans		CURSUS 1h/ SEMAINE		
Cycle sur 2 ou 3 ans	PEP1	DANSE	MUSIQUE	ARTS PLASTIQUES
	PEP2	DANSE	MUSIQUE	ARTS PLASTIQUES
	PEP3	DANSE	MUSIQUE	ARTS PLASTIQUES

PARCOURS 1 6-8 ans		CURSUS 1h30 / SEMAINE (chaque discipline pratiquée pendant un trimestre)		
Cycle sur 2 ans	DESSIN /PEINTURE	MODELAGE /VOLUME/ ESPACE	PHOTO/VIDEO /MULTIMEDIA	
Tous niveaux				

PARCOURS 2 8-10 ans		CURSUS 1h30 / SEMAINE (chaque discipline pratiquée pendant un trimestre)		
Cycle sur 2 ans	DESSIN /PEINTURE	MODELAGE /VOLUME/ ESPACE	PHOTO/VIDEO /MULTIMEDIA	
Tous niveaux				

PARCOURS 3 10-12 ans		CURSUS 2h / SEMAINE (chaque discipline pratiquée pendant un trimestre)		
Cycle sur 2 ans	DESSIN /PEINTURE	MODELAGE /VOLUME/ ESPACE	PHOTO/VIDEO /MULTIMEDIA	
Tous niveaux				

PARCOURS 4 12-14 ans		CURSUS 2h / SEMAINE (chaque discipline pratiquée pendant un trimestre)		
Cycle sur 2 ans	DESSIN /PEINTURE	MODELAGE /VOLUME/ ESPACE	PHOTO/VIDEO /MULTIMEDIA	
Tous niveaux				

ATELIER DES ADOS 15 ans et plus		CURSUS 2h / SEMAINE (deux projets par trimestre)		
Tous niveaux	DESSIN/PEINTURE/PHOTO/VIDEO/ MULTIMEDIA/VOLUME/ESPACE/ INSTALLATION/PERFORMANCE			

ATELIERS LIBRES 18 ans et plus		CURSUS À PARTIR DE 3h / SEMAINE		
Tous niveaux	PEINTURE	VOLUME/ TERRE	DESSIN	

OPTION 1h30 / SÉANCE
COURS D'HISTOIRE DE L'ART 2 sessions dans l'année

TABLEAU
DU CURSUS
DE L'ÉCOLE D'ARTS
PLASTIQUES

CLASSE PRÉPA

CLASSE PRÉPARATOIRE PUBLIQUE AUX CONCOURS DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

Direction : Élisabeth Milon

La classe préparatoire permet à la fois de mettre à l'épreuve sa motivation, ses capacités à entreprendre des études artistiques et de préparer dans les meilleures conditions les épreuves des concours qui permettent d'y accéder.

Cette classe s'adresse aux jeunes gens de plus de 17 ans qui aspirent à devenir artiste, illustrateur.rice, graphiste, créateur.rice multimédia, designer, directeur.rice artistique, etc, qui souhaitent inventer les moyens de leur propre activité créatrice, et qui veulent entreprendre des études supérieures d'art.

La classe préparatoire fait partie du réseau APPEA.

Le MAC VAL et la Galerie Municipale Jean-Collet en sont partenaires.

L'enseignement en école d'art se fonde sur l'expérimentation et la recherche

Sous tutelle du Ministère de la culture, les écoles supérieures d'art forment des artistes, des créatrices et des créateurs dans les champs de l'art, de la communication et du design. Elles délivrent des diplômes de niveau Licence (Diplôme National d'Art), Master (Diplôme National d'Expression Plastique), et pour certaines, un Doctorat de création. Elles favorisent les échanges de leurs étudiant.e.s avec des écoles étrangères. Leurs jeunes diplômé.e.s, aptes à la polyvalence, trouvent assez vite leur place dans le marché du travail, le secteur de la culture étant plus enclin que d'autres à faire appel aux jeunes.

L'enseignement des écoles d'art se fonde sur la pratique en atelier, l'apprentissage d'outils aussi bien pratiques et techniques que conceptuels et théoriques. C'est un enseignement généraliste pluri- et transdisciplinaire que l'étudiant.e s'approprie progressivement pour développer ses recherches et trouver sa voie professionnelle à partir de la singularité.

L'étudiant.e apprend ainsi à construire son autonomie, à développer son attention au monde, à faire de l'acte de création qui le constitue son mouvement. C'est dans cette conception de l'enseignement que notre classe prépa se reconnaît, c'est dans cette perspective qu'elle prépare les étudiant.e.s.

Pour en savoir plus :

- sur les écoles prépas publiques : apea.fr
- sur les écoles supérieures d'art publiques : andea.fr
- sur les métiers et les débouchés : brochure « enseignement supérieur de la création » téléchargeable sur www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Publications-revues.





Les enseignements

Les enseignements se déroulent de début septembre à mi-juin avec une moyenne de 28h de cours hebdomadaires selon le rythme d'une année universitaire.

L'année se divise en 2 grandes périodes :

- une période de cours intensifs (35h hebdomadaires en moyenne sur 26 semaines dont 2 premières semaines d'intégration),
- une période d'élaboration des dossiers et de préparation aux épreuves des concours avec maintien de certains cours (18h hebdomadaires en moyenne sur 10 semaines)

Chaque période est scandée par des workshops menés par des artistes invités (trois à quatre dans l'année).

Les enseignements pratiques sont à la fois disciplinaires et transdisciplinaires ; ils s'organisent par modules de 4h :

- 2 cours de dessin (modèle vivant, observation, espace, projet) – 8h
- 2 cours de volume-espace – 8h
- 1 cours de peinture – 4 h
- 1 cours de photo/vidéo/multimédia – 4h
- 1 cours « corps/espace » (approche de la performance) – 4h

Les enseignements théoriques regroupent cours de culture générale et spécifique et cours en anglais :

- 1 cours d'histoire de l'art - art contemporain — 3h
- 1 cours en anglais —1h30
- 1 TD d'histoire de l'art - 1h30

Tous les 15 jours, les étudiant.e.s assistent aux cours publics d'histoire de l'art (1h30)

Un suivi personnel du travail a lieu toute l'année —1h30 et s'intensifie dès le mois de janvier en vue de la préparation des dossiers de concours, par la mise en place notamment de tutorats.

Les équipes

Aux EMA :

Michel Blazy, volume-espace-installation

Vincent Mesaros, image-photo-vidéo-numérique

Emmanuel Régent, dessin

Clément Reinaud, peinture

Lisa Sartorio, corps et espace

Céline Vaché-Olivieri, terre-volume-espace

Élisabeth Milon, histoire de l'art

Nigel Robinson, cours en anglais

Au Mac Val / Musée d'art contemporain du Val de Marne :

Pauline Cortinovis, chargée des actions et partenariats éducatifs

Sou-Maëlla Bolmey, conférencière

Céline Latil, responsable du centre de documentation

À la Galerie municipale Jean-Collet (réseau Tram):

Daniel Purroy, artiste associé

Eva Colpacci, médiatrice



ÉVEIL ARTISTIQUE

LA PÉPINIÈRE

Direction commune :
Élisabeth Milon
Javier González Novales
Christine Van Maerrem

Les Écoles municipales artistiques, regroupées dans un même équipement, créent une véritable synergie en proposant un éveil artistique pour les enfants de 4, 5 et 6 ans.

S'éveiller à l'expression artistique

La Pépinière permet aux enfants, pendant deux ou trois ans, de traverser les trois disciplines et d'explorer ainsi différents territoires artistiques. C'est un lieu d'expérimentation au service de l'imaginaire, qui préserve la dimension poétique et artistique, le plaisir, le jeu et la découverte. L'enfant y développe ses facultés cognitives qui l'aident à se construire et participent à son épanouissement.

Une thématique adaptée à la danse, la musique et aux arts plastiques est proposée en début d'année. Tout en gardant leur spécificité, les professeurs de chaque discipline travaillent en concertation et accompagnent les enfants dans les différentes phases d'expérimentation.

Trois groupes d'ateliers sont proposés selon les âges des enfants. Ils ne forment pas un cycle. Les inscriptions à chaque groupe sont indépendants.

Le MAC VAL, le théâtre Jean-Vilar, la bibliothèque Nelson-Mandela, la Galerie municipale Jean-Collet sont partenaires de ces ateliers.



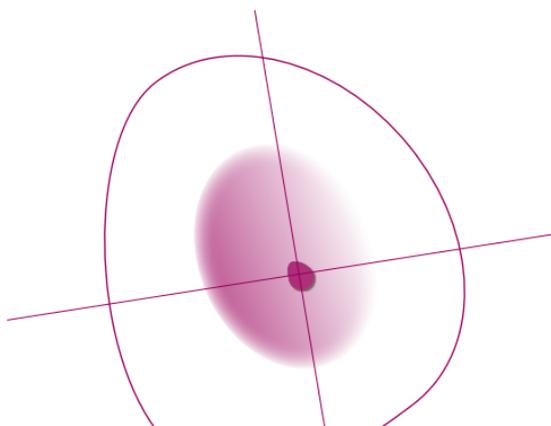


Organisation des ateliers

La Pépinière 1 (moyenne section maternelle) : musique, danse et arts plastiques s'entremêlent pour offrir un terrain d'exploration sensible et créative.

La Pépinière 2 (grande section maternelle) : les enfants intègrent successivement les modules danse, musique et arts plastiques pour mener un peu plus loin les expérimentations artistiques.

La Pépinière 3 (niveau CP) : ouverte aux enfants ayant ou non suivi le cursus, elle s'organise en deux sessions consécutives dans l'année, chaque session associant à un.e enseignant.e des écoles, un.e artiste invité.e. Les champs d'expression s'interpénètrent pour créer une expérience singulière dont les enfants sont les créateurs et les acteurs.





INFOS PRATIQUES



INSCRIPTION

L'inscription à l'une ou plusieurs des écoles composant les Écoles municipales artistiques a lieu début septembre sur rendez-vous (les dates précises sont communiquées en mai sur le site Internet des EMA). Pour les élèves déjà inscrits l'année précédente et souhaitant se réinscrire, les réinscriptions s'organisent dès le mois de juin.

L'inscription aux EMA est annuelle. Les démissions durant l'année sont autorisées sous réserve expresse qu'elles soient motivées par une demande écrite transmise à l'administration des EMA. Sans lettre de démission, le tarif d'inscription annuel restera dû et la facturation se poursuivra. Une démission ne sera appliquée que pour le trimestre suivant, tout trimestre entamé étant dû. Pour les deuxième et troisième trimestres, la date de référence est le début calendaire du trimestre, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril de chaque année.

Pour le premier trimestre de l'année, les démissions restent possibles jusqu'à une date butoir annoncée chaque année au moment des inscriptions. Au-delà de cette date, le trimestre sera considéré comme entamé et facturé. Pour toute démission intervenant entre le début des cours et la date butoir fixée, un dédit correspondant au droit d'inscription restera dû. Toute démission intervenant avant le début des cours ne donnera lieu à aucune facturation.

RÈGLEMENT

II. Dispositions générales

- Les Écoles Municipales Artistiques, désignées ci-dessous EMA, sont un service municipal rattaché à la Direction Culture de la ville de Vitry-sur-Seine. Les EMA sont un établissement recevant du public, spécialisé dans l'enseignement artistique en musique, danse et arts plastiques.
- Ce règlement intérieur a pour objet de présenter les conditions générales et particulières de fonctionnement des EMA.
- Le présent règlement est applicable à tout usager ayant accès aux EMA ainsi qu'à ses annexes (studio Bagouet). L'utilisateur pénétrant dans l'équipement doit en avoir pris connaissance et s'engager à s'y conformer.

II. Conditions d'accès aux bâtiments

- L'accès aux EMA est exclusivement réservé aux usagers : élèves dûment inscrits ou participant à un projet des EMA, accompagnateurs (parents ou adultes responsables pour les enfants mineurs), spectateurs ou aux usagers souhaitant se renseigner auprès de l'accueil des EMA.
- En toutes circonstances les élèves inscrits aux EMA sont tenus de présenter leur carte « élève » auprès de l'administration.
- Le hall d'accueil est accessible aux accompagnateurs pendant la durée des cours. Les conditions d'accès à cet espace d'attente peuvent être modifiées par décision de l'administration des EMA.

- Il est en revanche interdit de stationner dans les couloirs ou dans les escaliers pour des raisons de sécurité.
- L'admission dans les salles lors de manifestations publiques a lieu dans la limite des effectifs autorisés.

III. Scolarité

3.1 Inscriptions - Réinscriptions

- Les inscriptions et réinscriptions ont lieu aux dates et heures définies par l'administration des EMA.
- Les réinscriptions concernent les élèves en cours de scolarité aux EMA. La réinscription d'une année sur l'autre, même pour un cursus identique, n'est pas automatique. Chaque année, tous les élèves sont tenus de renouveler leur inscription.

3.2 Tarifs d'inscription et frais annexes

- Les tarifs d'inscription aux Écoles Municipales Artistiques sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.
- Les élèves souhaitant démissionner ou bénéficier d'un congé exceptionnel devront adresser leur demande par écrit auprès de l'administration. Tout trimestre entamé donnera lieu à sa facturation.
- Le petit matériel nécessaire aux études et les tenues requises sont à la charge exclusive des élèves et de leurs familles.

3.3 Prêt et location d'instruments

- Des instruments de musique, dans la limite du parc instrumental de l'établissement, peuvent être loués aux élèves pour une durée limitée. Une assurance couvrant le vol et les dégradations des instruments est à souscrire par les élèves ou parents d'élève. L'ensemble des conditions de prêt d'instrument est défini dans un contrat de location établi entre l'utilisateur et les EMA.
- Le tarif de location est fixé par délibération du conseil municipal.

3.4 Calendrier

- Les dates de début et de fin de cours sont fixées chaque année par décision de l'administration des EMA. Le calendrier des vacances scolaires suit le calendrier de l'Éducation Nationale (Académie de Créteil).

3.5 Assiduité et absence des élèves

- L'inscription aux EMA n'ayant aucun caractère obligatoire, cela implique de la part des élèves un volontariat et une adhésion totale aux règles élémentaires de discipline et de bon usage de l'établissement.
- Les élèves inscrits aux EMA s'engagent à se présenter à l'heure aux cours.
- Les élèves s'engagent à suivre la totalité du cursus ou du parcours dans lequel ils sont inscrits. Les parents d'élèves ou les élèves doivent prévenir l'administration en cas d'absence.

- Les absences non excusées seront signalées aux parents d'élèves ou élèves qui seront alors tenus de les justifier rapidement. Des absences non justifiées et répétées pourront être considérées comme une démission conduisant à la réattribution de la place au profit d'un élève en attente.
- En dehors des heures de cours auxquels l'enfant est inscrit, l'élève mineur n'est pas sous la responsabilité des EMA mais sous l'entière et exclusive responsabilité de ses représentants légaux.
- Il appartient aux responsables légaux de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser un enfant dans l'établissement.
- Les responsables légaux doivent également prendre toutes les dispositions pour que les enfants ne soient pas laissés seuls dans l'établissement en dehors des heures de cours.

3.6 *Suivi de la scolarité*

- Les cours ne sont pas publics. Si l'intérêt de l'élève le nécessite et avec l'accord de la direction, le professeur peut ponctuellement inviter les parents d'élèves à assister à un cours.
- Des « portes ouvertes » sont organisées régulièrement pour ouvrir les classes aux parents.
- Les directions et les professeurs reçoivent uniquement sur rendez-vous et les professeurs ne peuvent en aucun cas être dérangés pendant leurs cours.
- En cas d'absence d'un professeur, les EMA s'engagent dans la mesure du possible à prévenir au plus vite les élèves et parents d'élèves concernés ainsi qu'à proposer une solution de remplacement lorsque cela est possible.

3.7 *Manifestations publiques*

- Outre leurs cours réguliers les élèves sont invités à participer à toutes les manifestations publiques pour lesquelles leur participation a été requise. Ces prestations font partie intégrante de la scolarité et du programme pédagogique.

3.8 *Photocopies*

- Dans un lieu public, l'usage de photocopies d'œuvres éditées, sans qu'une vignette soit apposée, est illégal, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle et de la loi de 1992. Tout élève est tenu de se procurer dans les meilleurs délais les méthodes et partitions demandées par les professeurs.
- Toute copie de partitions doit obligatoirement porter une vignette S.E.A.M (société des éditeurs et auteurs de musique) en cours de validité.
- Les EMA se dégagent de toute responsabilité vis-à-vis des élèves porteurs de photocopies qu'ils auront eux-mêmes réalisées.

IV. Instance de concertation

- Un conseil d'établissement est organisé au minimum tous les deux ans aux EMA. Il s'agit d'un organe consultatif dont les statuts sont définis par délibération du conseil municipal.

V. Mise à disposition de locaux

- Des salles de cours peuvent être mises à disposition des élèves majeurs et de plus de 15 ans (avec une autorisation parentale) qui en feront la demande et après accord de la direction. L'élève bénéficiaire est intégralement responsable de la salle pendant toute la durée de mise à disposition. Sans autorisation préalable, l'élève bénéficiaire ne peut en aucun cas admettre d'autres personnes dans la salle prêtée.

- Le stockage du matériel personnel dans les salles de cours et les espaces de rangement est interdit. Il peut être autorisé de manière temporaire et exceptionnelle après accord de la direction.

VI. Respect des locaux et des personnes

6.1 Respect des lieux

- Les usagers des EMA s'engagent à observer une attitude convenable et respectueuse envers les personnes, les biens et les locaux mis à la leur disposition par la Ville.

- Tout manque de correction, de même qu'une indiscipline caractérisée au sein des EMA peut entraîner selon la gravité des faits une exclusion temporaire ou définitive.

- Tout dommage causé sera à la charge de son auteur ou de son responsable légal.

- Les téléphones portables doivent impérativement être coupés pendant les cours, les examens et les événements. Les conversations téléphoniques doivent se tenir dans la mesure du possible à l'extérieur des EMA.

6.2 Hygiène et sécurité

- Il est rigoureusement interdit dans les locaux de fumer, vapoter, d'introduire des boissons alcoolisées ou autres produits stupéfiants.

- Il est rigoureusement interdit d'introduire des couteaux ou des armes.

- Il est interdit de circuler en rollers, vélos ou trottinettes dans les locaux ainsi qu'introduire des animaux mêmes tenus en laisse.

- Dans les studios de danse, il est obligatoire d'enlever ses chaussures ou de danser avec une paire de chaussures spécifique, dédiée à la pratique.

6.3 Vol

- Les EMA ne sont pas responsables des biens personnels pouvant être perdus ou volés au sein de ses locaux.

VII. Dispositions complémentaires pour les étudiants inscrits en classe préparatoire

7.1 Assiduité et absence des étudiants

- La présence des étudiants est obligatoire aux cours, ateliers, conférences workshops et bilans. Toute absence doit être justifiée dans un délai de deux jours auprès de la direction de l'école d'arts plastiques. Toute absence prévisible justifiable sera soumise, au préalable, pour accord de la direction de l'école d'arts plastiques.
- Les étudiants inscrits s'engagent à se présenter à l'heure aux cours et à y être assidus. Des absences et des retards répétés et injustifiés déclencheront une procédure d'avertissement pouvant mener à un renvoi définitif.
- En cas de démission ou de renvoi définitif de la classe préparatoire, les frais d'inscription pour l'année restent exigibles et ne sont pas remboursables.

7.2 Scolarité

- Chaque étudiant s'engage à produire le travail demandé par les professeurs et à remettre les travaux demandés dans les délais donnés.
- Chaque étudiant s'engage à s'inscrire individuellement aux concours des écoles supérieures d'art, parmi les écoles choisies, deux au moins ne doivent pas faire partie des écoles les plus sélectives (liste établie chaque année).

7.3 Utilisation des locaux

- Les étudiants bénéficient d'une salle de travail dédiée ainsi que d'un espace de rangement spécifique. Les autres salles de l'école d'arts plastiques sont accessibles aux étudiants sur demande. Chaque étudiant s'engage à maintenir les espaces de travail dans un état de rangement et de propreté correct.
- Les étudiants ne peuvent accéder à l'atelier technique en mezzanine de la salle Calder qu'après autorisation formelle et doivent scrupuleusement respecter la réglementation propre à chaque outil. Il leur est formellement interdit d'utiliser le four à céramique.

7.4 Gestion du matériel

- Du matériel spécifique en quantité limitée est mis à disposition des étudiants une seule fois en début d'année. Il leur est interdit de puiser par eux-mêmes dans les autres réserves de matériel de l'école d'arts plastiques. Chaque étudiant doit donc être en mesure de fournir son propre matériel. Le matériel informatique et numérique est utilisable et empruntable selon des conditions particulières notifiées en début d'année scolaire.
- Les étudiants utilisant des produits toxiques et/ou des outils spécifiques sont tenus de le faire dans le respect des règles de sécurité et en portant tous les EPI (équipements de protection individuelle) obligatoires. L'utilisation et le stockage de ces produits et outils font obligatoirement l'objet d'une autorisation préalable de la direction.

VIII. Règlement et application

- Le présent règlement fait l'objet d'un affichage au sein des EMA.
- Chaque usager peut recevoir un exemplaire du règlement intérieur s'il en fait la demande par écrit auprès de l'administration des EMA.

ÉQUIPE

Équipes pédagogiques

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

Direction : Javier González Novales

Direction-adjointe : Laure Dumoulié

ACADÉMIE MUNICIPALE DE DANSE

Direction : Chrystine Van Maerrem

Direction-adjointe : Patrick Entat

ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

Direction : Élisabeth Milon

Direction-adjointe : Nigel Robinson

Administration

Direction : Hanna Besnainou

Direction-adjointe : Catherine Guiot

Communication : Charlène Druet

Gestionnaire administrative : Nadiège Lucien-Mimy

Régie technique : Ludovic Basdevant

Accueil : Jessica Kahil, Gabriela Capiz-Barbier et Sundy Maury

PARTENAIRES

- Théâtre Jean-Vilar - Vitry-sur-Seine (theatrejeanvilar.com)
- Galerie municipale Jean-Collet (galerie.vitry94.fr) - Vitry-sur-Seine
- Le SUB (sub.vitry94.fr)- Vitry-sur-Seine
- La Bibliothèque Nelson Mandela - Vitry-sur-Seine (bm-vitry94.fr)
- Le Tome 47- Vitry-sur-Seine
- Le Crapo (crapo.fr)- Vitry-sur-Seine
- MAC VAL Musée d'art contemporain du Val-de-Marne (macval.fr)
- Education nationale (4^{ème} et 19^{ème} circonscriptions de l'Académie de Créteil)
- Collèges Adolphe-Chérioux, Audin - Vitry-sur-Seine
- Orchestre national d'Île-de-France (orchestre-ile.com)
- La Muse en circuit (alamuse.com)
- CND Centre national de la Danse (cnd.fr)
- CDC Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne (labriqueterie.org)
- ENSA - École Nationale Supérieure d'Art de Limoges



ÉCOLES MUNICIPALES ARTISTIQUES

71, rue Camille-Groult
94400 Vitry-sur-Seine
<http://ema.vitry94.fr>
ema.accueil@mairie-vitry94.fr
01 55 53 14 90

Ouverture des EMA (période scolaire)

Lundi : 13h30-22h
Mardi : 9h-22h
Mercredi : 9h-22h
Jeudi : 13h30-22h
Vendredi : 9h-22h
Samedi : 9h-20h

Pendant les vacances scolaires,
du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

ÉCOLES
MUNICIPALES
ARTISTIQUES

71, rue Camille-Groult
94400 Vitry-sur-Seine
<http://ema.vitry94.fr>
ema.accueil@mairie-vitry94.fr
01 55 53 14 90



Edition : Ville de Vitry-sur-Seine, 2022
Mise en page : Charlene Druet
Impression : imprimerie municipale